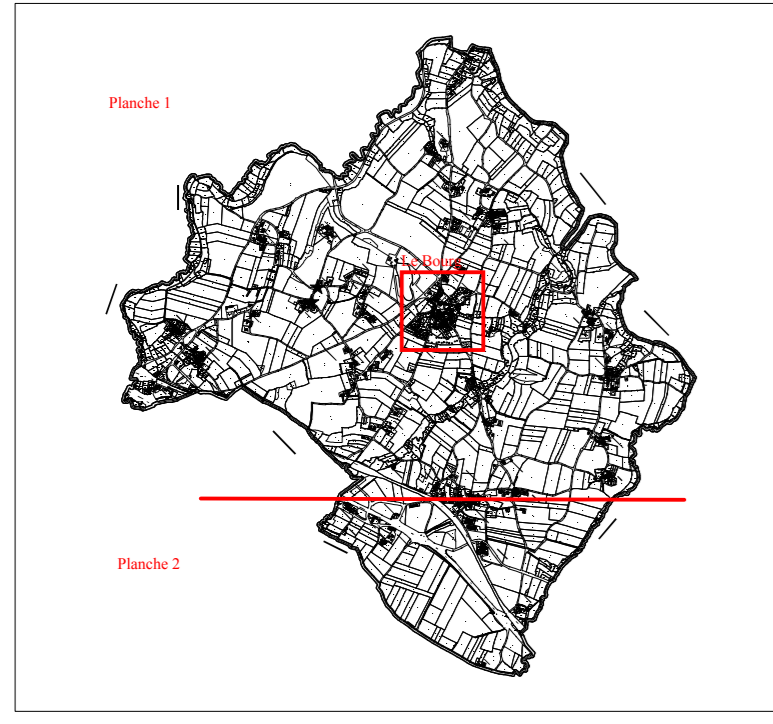


COMMUNE DE DOLO

PLANS DE ZONAGE



Echelle : 1/5000ème

Planche 1/2

Elaboration du PLU prescrite le 16 juillet 2004
 Projet de PLU arrêté le 05 juin 2008
 Enquête publique du 10 novembre 2008 au 12 décembre 2008 inclus
 PLU approuvé le 05 février 2009

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 05 février 2009

Le Maire

PLAN LOCAL D'URBANISME



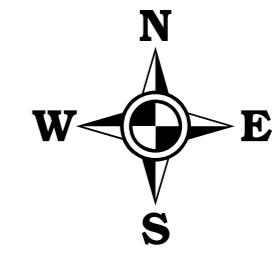
Liste des emplacements réservés :

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Surface
1	Sécurisation et requalification du carrefour	Commune	1912 m ²
2	Extension des équipements sportifs et scolaires	Commune	2675 m ²
3	Création d'un accès et élargissement de voie	Commune	1706 m ²
4	Création d'une liaison douce d'interconnexion	Commune	1046 m ²
5	Elargissement et création de voirie	Commune	1709 m ²
6	Extension de l'équipement épuratoire	Commune	8051 m ²

Différentes zones :

- 1AU
- 1AUE
- 1AUU
- 2AU
- 2AUU
- A
- Nh
- Np
- NY
- UA
- UC
- UE
- UY

Sur l'ensemble du territoire, les clôtures sont soumises à autorisation préalable



- Limite de zones
- Emplacement réservé (ER) et numéro d'opération
- Espace Boisé Classé (EBC)
- Retrait de 100 m en application de l'article L.111.1.4 du code de l'urbanisme
- Retraits de 35 m par rapport à l'axe de la RD 712
Retraits de 15 m par rapport à l'axe des RD 16, 60, 92 et 792
- Bande affectée par le bruit (250m pour la RN 12)
- Haies protégées au titre de l'article L.123.1.7ème alinéa du code de l'urbanisme
- Lagunes et leurs périmètres de protection
- Secteurs et bâtiments soumis au permis de démolir en application des dispositions de l'article L.123.1.7ème alinéa du code de l'urbanisme
- Eléments du patrimoine soumis au permis de démolir en application des dispositions de l'article L.123.1.7ème alinéa du code de l'urbanisme
- Sites archéologiques

